



Que peut faire une marocaine qui est.....

Par **palomba**, le **10/12/2010 à 14:14**

Bonjour,

Que peut faire une marocaine qui est depuis peu en France, qui a du payer soit disant 9000 euros pour avoir un passeport, qui a 2 enfants au maroc, pour s'installer de façon durable en France et surtout faire venir ses 2 filles (mineures). Elle est divorcée, ce que je ne sais pas c'est si le père est déchu de ses droits. Cette question, parceque les circonstances de sa rencontre avec un ami et l'évolution de cette relation me surprennent un peu. J'ai lu beaucoup de chose sur le fait que des étrangers se servent d'un résident Français pour obtenir un titre de séjour et une naturalisatin afin d'obtenir un regroupement familial et ensuite bye bye. Pouvez-vous m'orienter, merci beaucoup par avance pour votre réponse, bien cordialement.

Par **Domil**, le **10/12/2010 à 14:16**

Je crois que vous répondez vous-même à vos questions.

Quelle est donc cette mère qui se barre en laissant ses enfants ?

Par **palomba**, le **10/12/2010 à 14:21**

Je ne sais pas cela m'etonne aussi ! mais d'après votre réponse c'est courant ?

Par **Domil**, le **10/12/2010 à 14:30**

oui. Encore là c'est une femme donc aucune chance qu'elle soit encore mariée (le mari n'accepterai pas), mais quand c'est un homme, ils sont souvent mariés (mais l'état-civil de ces pays ne note pas le mariage sur l'acte de naissance ou le mariage religieux étant le plus important, ils divorcent uniquement civilement)
ou les supposés enfants qui sont en fait les frère/soeur, neveu/nièce etc.

Ce n'est pas tout le temps, mais il suffit de voir les témoignages ...

Par **palomba**, le **10/12/2010** à **14:41**

donc en fait ma théorie est tout à fait possible, mais concrètement il faut qu'elle fasse quoi, se marier impérativement ou pas ?

Par **Domil**, le **10/12/2010** à **15:22**

Pas forcément, ça dépend du temps

- 5 ans de concubinage
- 1 à 3 ans de PACS
- mariage

Elle peut aussi tout simplement "profiter" de cette aide pour avoir le temps de trouver du travail (en ayant un toit et de quoi manger, ça aide en soi) et de tenter une carte de séjour "salarié" (ensuite, elle a droit au regroupement familial)

En fait, c'est difficile car il y a aussi beaucoup de cas où tout se passe bien.